

Ecrit par le 4 juin 2026

Vigipirate prolongé : La France en état d'Urgence attentat pour l'hiver-printemps 2026



Le gouvernement reconduit le plus haut niveau de vigilance terroriste à l'aube d'une période riche en événements publics. À compter du 5 janvier 2026, le plan Vigipirate est maintenu sur l'ensemble du territoire national au niveau 'Urgence attentat', la posture la plus exigeante du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Cette décision du Premier ministre, Sébastien Lecornu, intervient dans un contexte marqué par des rassemblements festifs, une campagne électorale municipale ainsi que des périodes de vacances scolaires, nécessitant un renforcement des mesures de sécurité.

Le niveau 'Urgence attentat' est activé lorsque la menace terroriste est jugée imminente ou post-attentat et requiert une mobilisation maximale des moyens d'État pour prévenir toute attaque sur le sol français. Il s'agit du niveau le plus élevé du plan Vigipirate, qui compte trois échelons : Vigilance, Sécurité renforcée et Urgence attentat.

Un contexte de menace soutenue et un dispositif en alerte maximale

Ce maintien s'inscrit également dans un contexte sécuritaire tendu en Europe, où plusieurs gouvernements étrangers, dont le Canada, ont récemment publié des conseils de prudence aux voyageurs se rendant en France, citant des risques de terrorisme élevés dans les zones urbaines et touristiques.

Sécurité des foules : des événements publics sous haute surveillance

Compte tenu de la succession d'événements publics, culturels ou religieux à venir, les autorités insistent

Ecrit par le 4 juin 2026

sur une collaboration étroite entre organisateurs et forces de sécurité intérieure. Avant toute manifestation susceptible d'attirer un grand public, les responsables doivent contacter les services de l'État compétents et adapter les mesures de sûreté. Les dispositifs peuvent aller de la protection anti-intrusion à des barrières contre les attaques au véhicule.

Événements et concentration de personnes

Les gestionnaires d'événements doivent également former leurs équipes aux procédures de signalement et de confinement en cas de menace. Les guides officiels du ministère de l'Intérieur et du SGDSN - Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale- sont mis à disposition pour structurer ces préparations.

Lieux de culte et établissements éducatifs

Les cibles traditionnelles sous renforcement sont les lieux de culte, les écoles et les transports publics. Les lieux de culte disposent d'une présence policière accrue, avec un contrôle des accès recommandé en lien avec les autorités religieuses locales, et une vigilance renforcée autour des zones de stationnement. De même, les établissements d'enseignement continueront d'appliquer des mesures de sécurité déjà actives depuis 2023 pour protéger les élèves et le personnel.

Transports et bâtiments publics

Les plateformes de transport telles que les gares, les aéroports et les métros figurent parmi les points sensibles identifiés, en particulier lorsqu'ils connaissent des affluences importantes. Les plans de protection des services publics sont actualisés pour garantir une réponse rapide et coordonnée face à toute situation d'urgence.

Cyber-menace et vigilance numérique

Outre la menace physique, l'État met en garde contre les attaques cybernétiques qui se multiplient contre des infrastructures publiques ou privées. Les entités publiques et privées sont incitées à renforcer immédiatement la sécurité de leurs systèmes d'information, en s'appuyant notamment sur les recommandations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

Ecrit par le 4 juin 2026



Rôle du public : une vigilance partagée

Le plan Vigipirate encourage les citoyens à adopter des réflexes proactifs de sécurité, tels que ne pas laisser de bagages sans surveillance, signaler tout comportement suspect aux autorités en appelant le 17 ou 112 et à faciliter les opérations de contrôle dans les lieux publics. Des guides de bonnes pratiques sont publiés à l'intention du grand public pour accompagner ces efforts.

Aggravation de la situation internationale

Depuis 2023 et l'aggravation de la situation internationale, la France n'a cessé d'adapter son niveau de vigilance. Le malentendu persistant autour de l'application de Vigipirate, parfois perçu comme permanent par le public, traduit une normalisation progressive de ces mesures dans la vie collective face à une menace terroriste jugée toujours élevée.

Sources : [Préfecture de Vaucluse](#), [SGDSN](#), Télécharger les guides de bonnes pratiques [ici](#).

Les infos pratiques

« Le renforcement des échanges d'informations entre les organisateurs et les services de l'Etat reste capital, souligne Thierry Suquet, préfet de Vaucluse. Aussi, préalablement à l'organisation de tout événement susceptible d'engendrer des concentrations de personnes, les organisateurs doivent impérativement prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes et, lorsque la sensibilité de l'événement et/ou la jauge du public attendu le justifie, avec mes services : Pour les communes de l'arrondissement d'Avignon: pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr ; Pour les communes de l'arrondissement de Carpentras: sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr ; Pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apt@vaucluse.gouv.fr.

Organisation des événements

Les responsables de site sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction des vulnérabilités des lieux, de la fréquentation, des amplitudes horaires (jour/nuit) et du contexte local évalué avec les services de l'Etat. Les personnels de l'équipe d'organisation seront sensibilisés aux bons comportements à adopter en cas de situation suspecte, de menace terroriste, de confinement ou

Ecrit par le 4 juin 2026

d'évacuation selon les situations. En ce sens, ils pourront s'appuyer sur le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique, en consultant le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante

<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>, ainsi que le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics, accessible via le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>.

Risque d'attaque en voiture bélier

Les organisateurs d'événements sur la voie publique s'attacheront à prendre en compte le risque d'attaque par véhicules béliers en mettant en œuvre les dispositifs adaptés afin de s'en prémunir. Ces derniers sont invités à consulter la fiche de recommandations à <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/fiche-se-proteger-contre-les-attaques-au-vehicule-belier.pdf>. Ils veilleront également à solliciter l'avis des référents-sûreté des forces de sécurité (police ou gendarmerie).

Mireille Hurlin

7 militaires de l'opération Sentinelle à Saint-Rémy pendant les JO

Ecrit par le 4 juin 2026



Depuis samedi 13 juillet jusqu'au samedi 10 août 2024, sept militaires et 2 véhicules légers de l'opération Sentinelle patrouillent sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence, d'Arles et des Baux-de-Provence, dans le cadre du plan Vigipirate déployé par l'État dans toute la France pendant la période des Jeux olympiques.

Ces militaires auront pour mission principale de renforcer la sécurité des habitants et des visiteurs, au moyen de patrouilles aléatoires couvrant les zones-clés plusieurs heures par jour, afin de dissuader toute activité suspecte et de réagir rapidement en cas de besoin. Leur présence sera visible mais ne perturbera pas les activités commerciales.

La ville de Saint-Rémy-de-Provence remercie les habitants pour leur compréhension et les invite à signaler tout comportement suspect à la brigade de gendarmerie.

MMH

Ecrit par le 4 juin 2026

Drones : règles d'utilisation et prévention face à un usage malveillant



Les drones sont de plus en plus présents dans nos cieux. Cet article à destination des organisateurs de manifestations sur le domaine public rappelle les règles d'emploi des drones aériens de la gamme commerciale, tant pour un usage de loisir qu'une utilisation professionnelle. L'occasion aussi de lister les bonnes pratiques en matière de prévention contre les actes de malveillance pouvant être commis au moyen d'un drone.

Quelles sont les règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public ?
vous ne devez pas :

- survoler les personnes ;
- voler de nuit ;
- voler au-dessus de l'espace public en agglomération ;

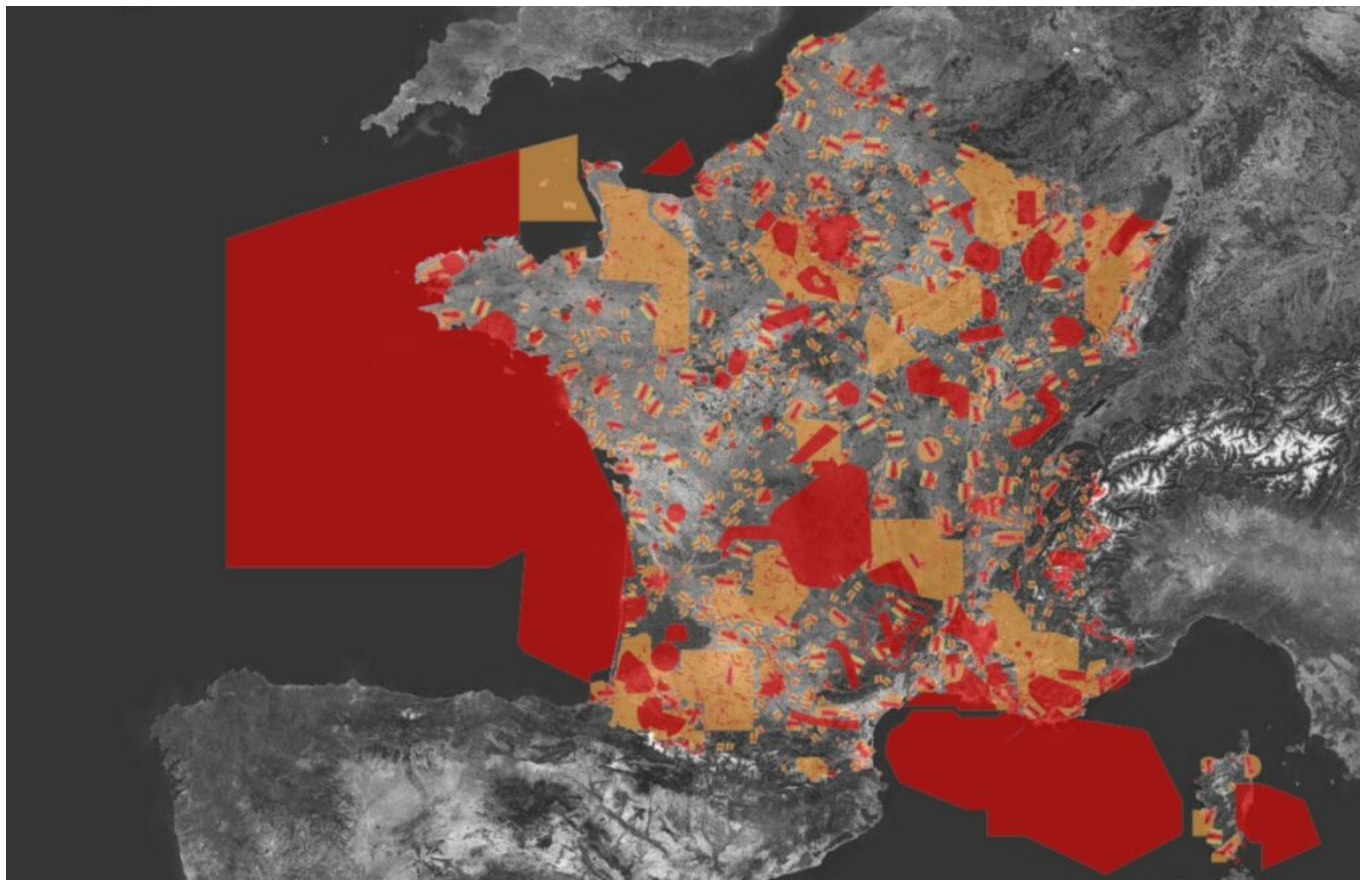
Écrit par le 4 juin 2026

- perdre de vue votre aéronef en vol ;
- dépasser la hauteur maximale de vol de 150 mètres ;
- voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- survoler les sites sensibles ou protégés.

Vous devez :

- respecter les zones interdites de survol en consultant le site géoportail de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) :
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>
- respecter la vie privée d'autrui ;
- souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité ;
- consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur :
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/drones-uas>
- respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

Ecrit par le 4 juin 2026



Représentation des zones soumises à interdictions ou à restrictions pour l'usage. © DR-Geoportail

Comment utiliser légalement un drone aérien dans un cadre professionnel ?

Si vous êtes un professionnel, vous devez :

- déclarer votre activité sur « mon espace drone » :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52123>
- consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>
- respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

Comment intégrer une activité drone durant votre événement ?

Privilégiez le recours à un professionnel déclaré.

Ecrit par le 4 juin 2026

Vous devez :

- proposer un cahier des charges en toute connaissance de la réglementation en vigueur : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Memento_drones_collectivites_locales.pdf
- stipuler l'activité drones dans le dossier de sécurité lors de votre déclaration à la préfecture ;
- définir un périmètre de sécurité pour les évolutions des drones afin de protéger les personnes au sol.

Comment se prémunir d'un usage malveillant de drone ?

Lors de la préparation de la manifestation, vous devez :

- inclure la menace-drone dans votre plan de sécurité et de secours ;
- vous rapprocher des services de la préfecture afin d'identifier les éventuelles mesures de prévention à mettre en œuvre ;
- sensibiliser les agents de sûreté à la potentialité de la menace et aux actions immédiates à déclencher (détection, alerte, réaction, compte-rendu).

Pendant la manifestation, vous devez :

- coordonner l'activité des drones autorisés à voler ;
- informer le public des survols prévus de drones par tous moyens (affichage, message sonore, etc.) ;
- en cas de survol de drone non prévu :
 - rendre compte de la situation aux forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie) ;
 - si le drone est à terre, ne pas s'en approcher.

L.G.

Écrit par le 4 juin 2026

Vaucluse : les mesures de sécurité pour un Halloween en mode 'Urgence attentat'



La préfecture de Vaucluse vient de dévoiler les mesures de sécurisation dans le cadre des fêtes d'Halloween dans le département.

[Dans le contexte de l'élévation de la posture vigipirate au niveau 'Urgence attentat' dans le département](#) et afin de garantir le bon déroulement des festivités liées aux fêtes d'Halloween le 31 octobre 2023 ainsi que de limiter les risques de troubles à l'ordre public, la préfète de Vaucluse, a décidé le déploiement de mesures de sécurisation dans le département de Vaucluse du mardi 31 octobre 2023 à 8h au jeudi 02 novembre 2023 à 8h.

L'interdiction du port :

- de protections individuelles, destinées à dissimuler tout ou partie du visage afin de ne pas être identifié ;
- d'équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public ;
- d'objets dangereux, tels que jerricans d'essence, bouteilles en verre, fourches, lances-pierre, objet tranchant et tout autre objet pouvant servir d'armes par destination (ARRÊTÉ N°2023/10-30/1).

L'interdiction de la vente et du transport :

Ecrit par le 4 juin 2026

- de carburant au détail dans tout récipient transportable sur l'ensemble des communes du département ;
- de pétards et pièces d'artifice et de leur usage dans les lieux publics du département ;
- d'acide ainsi que des alcools et de tous produits inflammables ou chimiques dans le département (ARRÊTÉ N°2023/10-30/2).

**Sauf pour les professionnels dont les dossiers ont fait l'objet d'autorisation des services de la préfecture.*

L.G.

La préfecture de Vaucluse active le niveau 'Urgence attentat' dans tout le département



Suite à l'attaque terroriste et l'assassinat d'un professeur de français dans un lycée d'Arras, la préfecture de Vaucluse vient d'élever la posture Vigipirate au niveau '[Urgence Attentat](#)' pour tout le département. Il

Écrit par le 4 juin 2026

s'agit du plus haut niveau d'alerte du plan Vigipirate. Cette mesure, à effet immédiat, fait suite à l'annonce de cette activation par la première ministre, Élisabeth Borne, sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, le Gouvernement a décidé de renforcer la coordination des services assurant la mission de garde-frontières.

Par ailleurs, les mesures suivantes sont étendues aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- restriction voire interdiction des activités aux abords des installations/bâtiments désignés,
- renforcement de la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés,
- renforcement des contrôles des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants,
- renforcement de la surveillance et des contrôles lors des rassemblements.

« Vous êtes priés de vous assurer, chacun dans vos domaines de compétences respectifs, de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà activées », explique la préfecture de Vaucluse.

Cette menace s'inscrit dans une période de forte exposition avec l'accueil de la coupe du monde de rugby jusqu'au 28 octobre prochain. Un événement créant d'importants rassemblements pouvant offrir une résonance médiatique particulière.

« Les événements qui se déroulent au Proche-Orient s'ajoutent à une situation géopolitique internationale déjà fortement dégradée », s'inquiète tout particulièrement le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

L.G.